

Table d'Action Contre l'Appauvrissement de l'Estrie

# La pauvreté en Estrie

Enjeux liés à la pauvreté de la région estrienne dans une perspective provinciale

TACAE ESTRIE  
25/11/2021



TABLE D'ACTION CONTRE  
L'APPAUVRISSMENT  
DE L'ESTRIE

## Table des matières

À propos de la Table d'Action Contre l'Appauvrissement de l'Estrie.....	1
Qu'est-ce que la pauvreté ? .....	2
Portrait rapide de la pauvreté en Estrie .....	3
Les préoccupations de la TACAE et de ses alliés.....	5
Inflation et besoins de bases : .....	5
Logement .....	6
Le logement chez les personnes âgées.....	7
Le transport en commun : .....	7
Salaire minimum.....	8
Exclusion numérique .....	9
Aide de dernier recours.....	9
Travailleurs immigrants.....	11
Pour conclure, le manque de financement des organismes à leurs missions : les travailleur.euse.s à bout de souffle et pénurie de main-d'œuvre.....	12
ANNEXES .....	14

## À propos de la Table d'Action Contre l'Appauvrissement de l'Estrie

La mission de la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (TACAE) est de s'attaquer aux causes de l'appauvrissement de la population estrienne. La Table est un lieu de concertation où les organismes se solidarisent dans leurs actions en faveur des personnes victimes de l'appauvrissement dans notre région. Elle regroupe 34 membres à travers l'Estrie provenant de divers milieux joints par la lutte à la pauvreté. La TACAE travaille au national, entre autres, auprès du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

### Objectifs de la Table

- Sensibiliser la population et les instances décisionnelles (politiques et économiques) au problème de l'appauvrissement.
- Interpeller les instances décisionnelles afin qu'elles s'impliquent dans des projets visant une plus grande justice sociale.
- Encourager la collaboration et la concertation entre les organismes dans le travail contre la pauvreté.
- Dénoncer les injustices sociales reliées à la pauvreté.

## Qu'est-ce que la pauvreté ?

C'est une question qui semble anodine et simple, pourtant, il est important de prendre en considération que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des phénomènes complexes qui se résument à beaucoup plus qu'au revenu disponible ou au revenu médian d'une population (bien que ces données soient à prendre en compte). Cette complexité est l'une des raisons pour lesquelles elle existe, car à première vue, tout le monde est contre la pauvreté, mais c'est loin d'être tout le monde qui est prêt à mettre la main à la pâte pour comprendre d'où elle provient, comment l'endiguer et comment renverser la tendance.

Causes principales de la pauvreté au Québec : le néolibéralisme (dérèglementation, laisser-aller, baisses d'impôts qui empêchent une redistribution des richesses, etc.) et sa mondialisation, la privatisation des services publics et l'austérité (selon l'IRIS, il est question d'environ 20 milliards de dollars qui ont été retirés du filet social entre 2010 et 2015)

En tant qu'organisme de défense collective des droits, la TACAE aimerait mettre sous les projecteurs que la pauvreté est une menace aux droits de la personne, car elle empêche leur pleine réalisation. Elle est générée par un système économique profondément inégalitaire, qui affecte plus durement les femmes et les populations plus marginalisées. La pauvreté nuit à l'atteinte de l'égalité dans divers domaines; tels l'éducation, l'accès au pouvoir politique, la criminalité, l'accès aux services, pour ne nommer que ceux-ci. En fin de compte, ce système ne permet pas à deux personnes provenant de deux situations économiques inégales d'être sur la même ligne de départ, à leur naissance. La dignité et les droits ainsi perdus sont pourtant reconnus dans l'ensemble des chartes et pactes internationaux signés par le Québec et le Canada.

## Portrait rapide de la pauvreté en Estrie

*(Sauf indications contraires, les données présentes ici proviennent de Statistique Canada)*

*Prendre note que les chiffres et cartes avancés ici proviennent du recensement de 2016, nous sommes en attente du recensement de 2021 pour aller de l'avant dans la mise à jour de nos données.*

### Population

Selon le ministère de l'Économie et de l'Innovation (Qc), la population de l'Estrie était de 333 704 habitants en 2020, dont 33,7 % habitaient en région rurale (la moyenne de l'ensemble du Québec étant de 18,5 %). Ces statistiques ne prennent pas en compte le transfert des régions Brome Missisquoi et Haute-Yamaska à l'Estrie qui ajouteront plus de 93 000 habitants avec, entre autres, les villes de Granby et Cowansville.

### Défavorisation de l'Estrie

Sans être la région la plus défavorisée, l'Estrie est une région avec d'importantes concentrations de pauvreté matérielle et sociale.

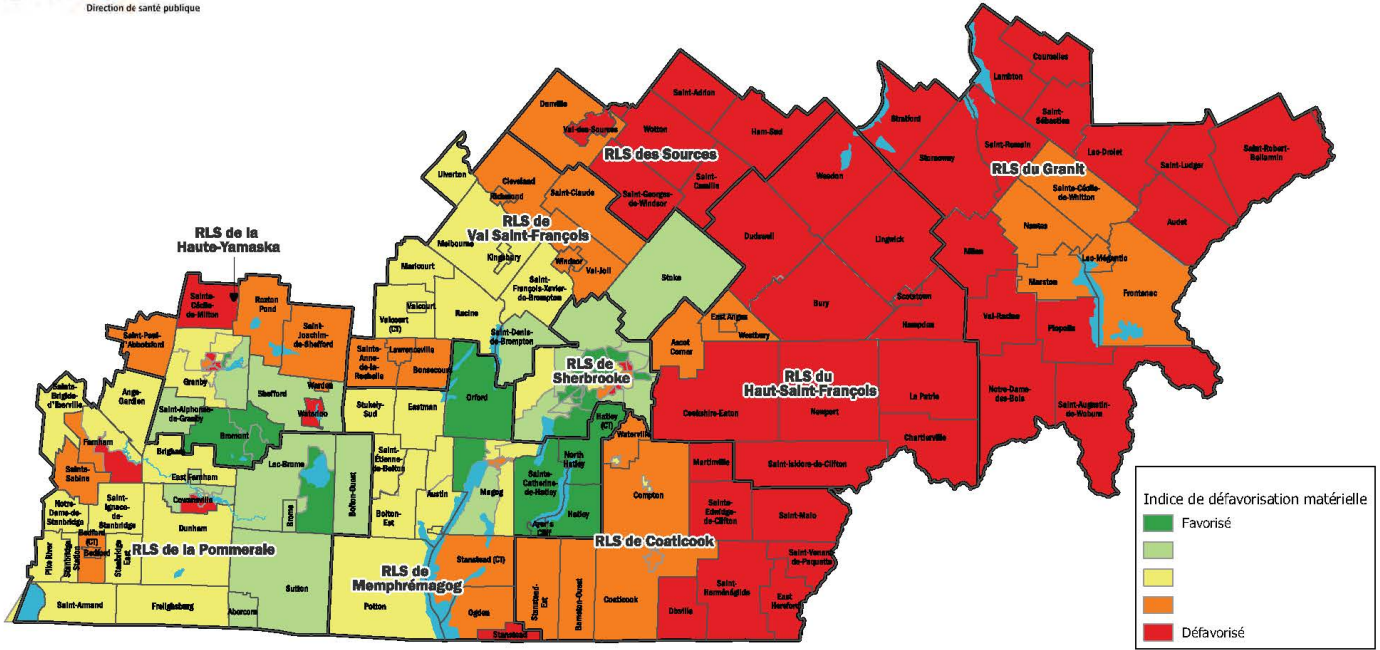
La MRC des Sources ressort particulièrement du lot: les hommes de ce territoire ont un revenu médian de 26 321\$ comparativement à la moyenne nationale 35 596 \$.

Inégalité du revenu total médian après impôt :

	<b>Estrie</b>	<b>Québec</b>
Homme	32 031 \$	35 596 \$
Femme	24 739 \$	27 255 \$

Revenu disponible : l'Estrie continue d'accuser un retard par rapport à la moyenne québécoise. En 2015, le revenu disponible par habitant s'établit à 25 365 \$ dans la région, comparativement à 26 857 \$ dans la province. L'écart de revenu s'est néanmoins estompé au cours des dernières années ; il est passé de 1 785 \$ en 2011 à moins de 1 500 \$ en 2015. Parmi les 17 régions administratives, l'Estrie se classe au onzième rang des régions administratives, tout juste devant le Saguenay– Lac-Saint-Jean (25 331 \$), mais derrière l'Outaouais (25 610 \$).

### La défavorisation matérielle dans les 113 communautés de l'Estrie (2016)

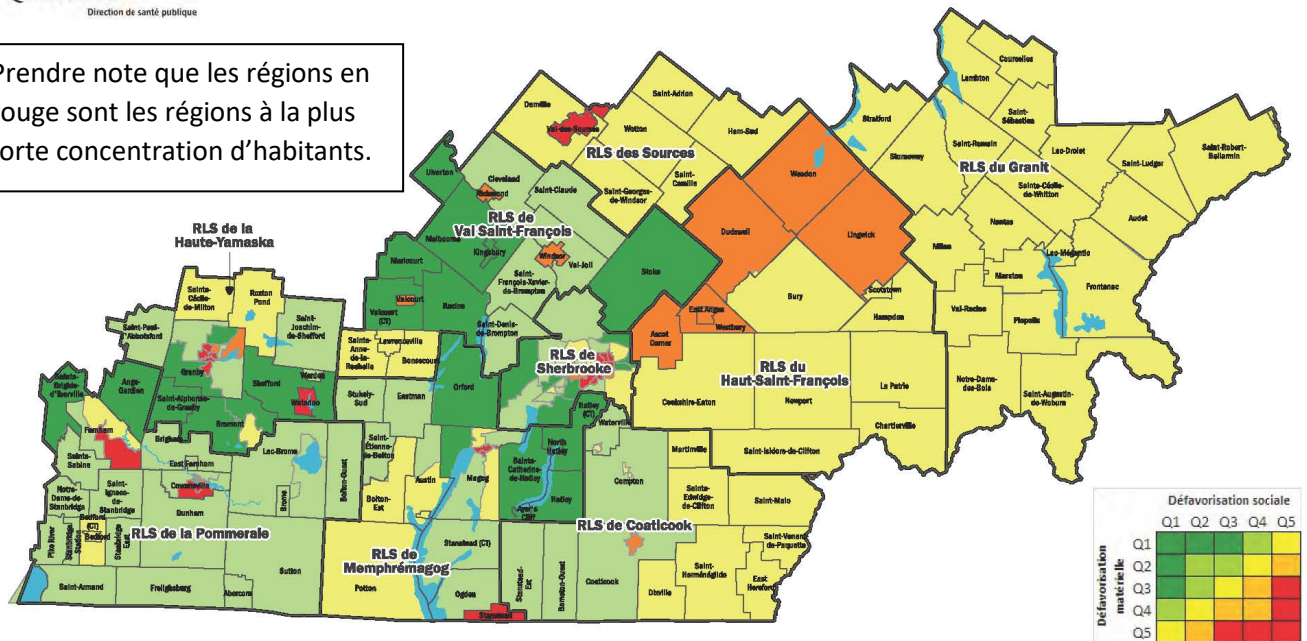


Réalisation : Direction de santé publique, CIUSSS de l'Estrie - CHUS, mai 2021.  
 Sources : Indice calculé par l'INSPQ à partir des données du recensement 2016 de Statistique Canada, MERN, bases de données géographiques et administratives, mai 2012; MESS, fichier cartographique des limites des réseaux locaux de services, juin 2015.

Les cartes de Granby, Magog, Sherbrooke et Cowansville sont au verso.

### La défavorisation matérielle et sociale dans les 113 communautés de l'Estrie (2016)

Prendre note que les régions en rouge sont les régions à la plus forte concentration d'habitants.



Réalisation : Direction de santé publique, CIUSSS de l'Estrie - CHUS, mai 2021.  
 Sources : Indice calculé par l'INSPQ à partir des données du recensement 2016 de Statistique Canada, MERN, bases de données géographiques et administratives, mai 2012; MESS, fichier cartographique des limites des réseaux locaux de services, juin 2015.

Les cartes de Granby, Magog, Sherbrooke et Cowansville sont au verso.

## Les préoccupations de la TACAE et de ses alliés

La prochaine section est le produit d'une concertation effectuée par la TACAE auprès de ses membres et alliés au cours des derniers mois. Elle ne se veut pas un portrait complet de la pauvreté en Estrie, mais bien une liste non exhaustive des enjeux de l'heure touchant la pauvreté dans la région.

### Inflation et besoins de bases :

À cause de divers facteurs qui ne seront pas abordés dans le présent document, l'augmentation de l'IPC a été inférieure au coût des denrées de base, et ce, depuis 20 ans. Cela a un impact énorme pour les strates les plus vulnérables de la population; que ce soit pour les personnes gagnant le salaire minimum (ou à peine plus) et ceux et celles qui dépendent de revenus de l'État tels l'aide de dernier recours et du Régime de rentes du Québec. Ces populations sont celles qui dépensent proportionnellement le plus dans les besoins de bases (logement et épicerie) et l'augmentation de ces denrées a drastiquement diminué leur pouvoir d'achat déjà très bas ou inexistant. Rappelons qu'une personne seule à l'aide sociale n'a que 50,2% de la mesure du panier de consommation (MPC)<sup>1</sup>, soit la moitié des dépenses nécessaires pour vivre.

#### Pour mieux comprendre le problème :

- Faits saillants : Dans les 20 dernières années, les familles les plus pauvres ont subi une inégalité face à l'inflation par rapport aux ménages les plus riches.
- L'augmentation du coût du panier de consommation type des ménages les plus pauvres (1er et 2e quintiles) a été en 20 ans de près de 27 % plus forte que celle qui affecte le 10 % des familles les plus riches (29,7 % et 30,2 % contre 23,6 %).
- Cette inflation différenciée s'explique par des habitudes de consommation des familles selon le niveau de revenu.
- Au lieu d'utiliser l'indicateur de l'inflation moyenne, il serait plus équitable de se servir d'un indicateur de croissance des prix du panier de consommation stable selon les niveaux de revenus lorsqu'on ajuste les programmes sociaux, l'imposition, la hausse du salaire minimum, les permis et autres montants qui sont indexés.

*Source : L'inégalité face à l'inflation : Une croissance du coût de la vie selon les revenus des familles, Minh Nguyen et Pierre-Antoine Harvey, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 16 pages*

<sup>1</sup> Le gouvernement prive les personnes à l'aide sociale de 1020 \$ par année, Communiqué, Collectif pour un Québec sans pauvreté, <https://www.pauvrete.qc.ca/comm-mpc-budget-2021/>

**Pour mieux comprendre le problème :**

« [...] en comparant l'indice des prix à la consommation avec l'indice des prix alimentaires depuis 20 ans, on remarque un clivage assez marquant. [...] Autrement dit, au cours des deux dernières décennies, les ménages canadiens, surtout dans l'Est, doivent vraisemblablement consacrer une plus grande part de leur budget à l'alimentation. »

Source : Sylvain Charlebois, Directeur scientifique du laboratoire de sciences analytiques en agroalimentaire de l'Université Dalhousie, tiré de l'article de La Presse du 27 septembre 2020, "Un panier d'épicerie en hausse soutenue depuis 20 ans"

Pour conclure cette section, nous aimerions marteler que cet enjeu est une de nos préoccupations importantes, car en plus des 20 dernières années, nous avons vu une hausse importante et généralisée de l'inflation dans les derniers mois. Selon la Banque de données des statistiques officielles du Québec, nous voyons une hausse de l'inflation annuelle depuis juillet 2021 (4,1%) qui n'a fait qu'amplifier depuis (août à 4,4 %, septembre à 5,1% et octobre à 5,3%). **Ainsi, non seulement les foyers plus défavorisés ont vu leur minuscule pouvoir d'achat diminué depuis 20 ans, mais ces derniers mois laissent présager le pire dans un avenir rapproché si rien n'est fait pour endiguer ce problème.**

Pour plus d'information sur l'inflation, le coût des besoins de bases et leurs impacts sur les foyers à revenu modiques, vous pouvez contacter L'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF Estrie) par téléphone au 819-563-8144 ou par courriel au [info@acefestrie.ca](mailto:info@acefestrie.ca).

## Logement

La crise du logement a été extrêmement médiatisée une bonne partie du printemps et de l'été 2021, nous imaginons que nous ne vous surprendrons pas en vous annonçant que l'Estrie n'est pas épargnée. La ville de Sherbrooke a même vu ses loyers augmentés de 16 % entre deux locataires (statistique provenant d'une enquête du RCLALQ fait sur 57 000 annonces sur le site de Kijiji). Nous rappelons que nous sommes loin des taux permis par le tribunal administratif du logement (1,1% sans travaux).

La pénurie donne un immense avantage aux propriétaires, leur permettant de faire une sélection de locataires même si cela est contraire au Code civil du Québec et à la jurisprudence du TAL : demande d'un dépôt de garantit, de plus d'un mois de loyer d'avance à la signature du bail, le refus de familles avec enfants (touche particulièrement les familles monoparentales) et même refus de ceux et celles qui ont ouvert des recours au Tribunal administratif du logement pour faire valoir leurs droits.

Il faut une intervention de l'État dans le *far west* qu'est devenu le marché locatif. Sans quoi de plus en plus de foyers se retrouveront à la rue. Bien que des législations existent pour entourer les hausses de loyer et les discriminations, **la pénurie actuelle démontre que les propriétaires ont un avantage qui leur permet d'outrepasser ces lois.**

**Il faut une intervention de l'État pour calmer le jeu, en investissant plus et immédiatement dans le logement social, un durcissement des applications des lois du logement et de reconnaître que l'accès à un logement sain et sécuritaire est un droit et non un privilège.**

Pour plus d'information sur le logement vous pouvez rejoindre l'Association des Locataires de Sherbrooke au 819-791-1541 ou le projet Apart au 819-791-0400

## Le logement chez les personnes âgées

Nos membres œuvrant auprès des personnes âgées sonnent aussi l'alarme en lien avec l'accessibilité aux résidences privées pour âgées. Les hausses de prix des logements et des services sont problématiques. Non seulement ils sont souvent supérieurs à ce qui est permis, mais le simple fait d'effectuer des démarches juridiques pour faire valoir ses droits contre l'établissement auquel une personne dépend pour vivre rend la situation délicate pour les locataires aux prises entre l'arbre et l'écorce. Plusieurs voix s'élèvent pour demander un droit de vieillir dans sa demeure avec des soins accessibles.

Pour plus d'information sur le logement chez les âgées vous pouvez rejoindre l'Association québécoise de défense des droits des personnes préretraitées, retraitées et âgées de Sherbrooke au 819-829-2981

## Le transport en commun :

*« Le transport est indispensable pour un réel accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé, à l'autonomie, etc. Il s'agit en fait d'un droit qui détermine la réalisation d'autres droits tout aussi fondamentaux, ce qui illustre son importance particulière dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »*

Comité consultatif de lutte à la pauvreté de la ville de Sherbrooke, 2016.

Ici, l'enjeu principal est d'améliorer l'accessibilité au transport collectif partout en Estrie, aussi bien en ville qu'en zone rurale, notamment pour les personnes à faible revenu.

### Facteurs qui affectent l'accessibilité à la mobilité en général

Voici quelques éléments non exhaustifs réduisant l'accès au transport collectif en lien avec les instances provinciales :

Concernant l'offre de transport collectif :

- Les lacunes au niveau des services ou une offre de service pas adaptée pour tous.tes (Ex. : un horaire peu adapté pour les travailleurs et travailleuses, des quartiers peu desservis ou des horaires limités pour les personnes qui ont des horaires atypiques) ;
- Le manque d'infrastructures en ville et en région (Ex. : largeur des carrefours, nombre de voies à traverser, absence de feux piétons, de trottoirs, etc.) ;
- La qualité des aménagements afin de laisser la place à tous.tes les usagers.ères en tout temps ;
- La difficulté d'implanter des voies réservées (bus-vélo) partout.



Le coût financier pour les personnes à faibles revenus :

- Pour plusieurs personnes et familles, les « passes mensuelles » ne sont pas accessibles. Leurs trajets sont donc limités et les balises imposées (trajets linéaires, impossibilité de poursuivre avec un seul titre de transport sur une même ligne, etc.) rendent plus dispendieux leurs déplacements.

Nous aimerions dénoncer le fait que le financement par tête, tel qu'utilisé en ce moment, n'est pas concluant : en ce moment peu d'utilisateurs.rices utilisent les services en milieu rural, ce qui apporte aux institutions responsables de desservir ces territoires avec très peu de budgets. Ceci entraîne un cercle vicieux par le fait que le manque de financement apporte une offre service minime et peu flexible qui entraîne un désintérêt de la population qui entraîne un manque de financement, etc. Le système d'arrimage entre les villes et villages souffre énormément de cette réalité pénalisant les personnes devant se déplacer vers les grands centres pour un rendez-vous médical par exemple. Prendre le transport en commun d'un milieu rural, pour travailler dans un centre est hors de question dans ces conditions.

**L'accessibilité au transport collectif est pourtant un important instrument de lutte contre la pauvreté** qui permet de favoriser l'inclusion sociale par l'accès physique au marché du travail, aux services et aux loisirs. Le transport collectif permet aussi de faciliter la mobilité des femmes, alors qu'on sait que leur revenu médian représente 85 % de celui des hommes (Statistique Canada, 2016) et que les femmes utilisent 11,2 % plus le transport collectif que les hommes (Statistique Canada, 2016).

Dans son État des lieux régional 2019, notre membre ConcertAction Femmes Estrie (CAFE) identifie le transport comme l'un des trois enjeux majeurs et urgents pour les femmes. Voici les cinq pistes d'action que CAFE propose :

- Développer le réseau de transport en zone urbaine, semi-urbaine et rurale en tenant compte d'une ADS+ (Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle) et des besoins spécifiques de toutes les femmes ;
- Assurer une tarification sociale du coût du transport pour les personnes à faibles revenus, peu importe leur âge ;
- Ajouter des fonds spécifiques dédiés au déplacement des femmes vers les ressources d'aide, en y incluant le temps de travail et le kilométrage des intervenantes qui accompagnent ces femmes dans leurs déplacements ;
- Établir une carte de transport pour les familles monoparentales ;
- Adopter une politique d'accessibilité universelle dans chaque réseau local de services (RLS).

## Salaire minimum

Il est clair qu'en ce moment, le salaire minimum est loin d'être suffisant pour permettre une sortie de la pauvreté. En dollar constant, le salaire minimum de 2021 est équivalent à celui de ... 1979! Depuis plus de 40 ans, nos salaires stagnent alors que notre productivité par heure travaillée a augmenté de 35%. Des questions doivent être soulevé par rapport à la façon dont notre économie fonctionne.

La revendication du 15\$ de l'heure mise de l'avant depuis 2016 n'est plus viable elle non plus, car elle ne permet plus une sortie de la pauvreté. En terme démographique, 60 % des personnes recevant le salaire minimum sont des femmes et un sur trois ont un diplôme d'études supérieures. De plus, en 20 ans, le taux de salarié.e.s qui n'étaient payé.e.s qu'au salaire minimum a doublé, passant de 5,2% à 10,4 %. C'est dans les grandes entreprises qu'on a vu ce taux augmenter le plus rapidement.

## Exclusion numérique :

La pandémie n'a fait qu'amplifier ce phénomène que l'on voyait déjà grandir d'année en année. La vaste majorité de nos membres et alliés (voire la totalité) ont vu des problèmes d'exclusion sociale liés à cette fracture auprès de leurs membres, participant.e.s et/ou clientèle. Tout comme les éléments précédents, l'exclusion numérique est un fossé de plus qui s'ajoute à plusieurs éléments qui amènent à plus de pauvreté et d'exclusion sociale pour ceux qui en sont déjà victimes.

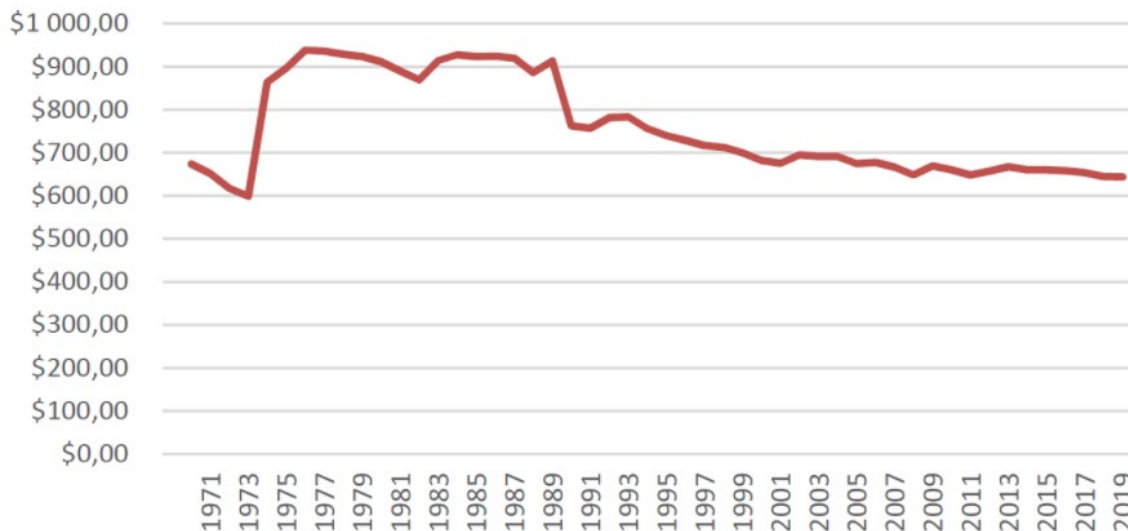
Pour contrer cela, **il est primordial de garder accessibles les services sur place de l'État et de garder en tête la fracture entre ceux qui ont accès à internet et ceux qui n'y ont pas accès** (soit par éloignement en région, du coût du matériel et service, manque d'éducation numérique) **lors de décision et d'exercice démocratique.**

Pour plus d'information sur nos revendications au travers de la Concertation Exclusion Numérique, vous pouvez vous référer à l'ANNEXE 1. Si vous avez des questions sur le dossier, contactez la TACAE au 819-829-3822 ou au TACAE@TACAESTRIE.org

## Aide de dernier recours

Comme énoncé dans la section sur l'inflation et l'augmentation des denrées de bases, une personne seule à l'aide sociale n'a droit qu'à 50,2% de la mesure du panier de consommation (MPC), qui est la mesure des dépenses de base pour vivre. Il est impensable qu'en 2021, une personne puisse se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer pour 708\$ par mois. La flambée des prix que nous voyons depuis juillet est aussi un clou de plus dans le cercueil de précarité qu'est l'aide de dernier recours. Ce programme a été un volontaire oublié des gouvernements au courant des dernières décennies et a été une cible facile pour les coupures du fait de son image médiatique et populaire constamment ternie de préjugés et de demi-vérités. **Pour faire face à cette précarisation, nous recommandons au minimum d'indexer les montants de l'aide de dernier recours aux trois mois**, au lieu de subir une année complète d'aléa du marché avant de *peut-être* rattraper l'inflation, avant de tomber dans une nouvelle année. Voici, pour imaginer, l'évolution des prestations de l'aide sociale en dollar contant.

## Montant de base d'aide sociale pour une personne seule 1970-2019 (dollar constant)



Source : 50 ans d'aide sociale, À COMBIEN SE CHIFFRE LE DROIT À L'AIDE SOCIALE AU QUÉBEC? , Collectif pour un Québec sans Pauvreté,

<https://www.pauvrete.qc.ca/a-combien-se-chiffre-le-droit-a-laide-sociale%E2%80%89au-quebec/>

Il est aussi important de souligner que si deux personnes de sexes opposées sur l'aide sociale habitent ensemble, ils se retrouvent souvent à ne recevoir qu'un seul chèque de 1072 \$ (au lieu de 2X708\$) même s'ils ne forment pas un couple. Non seulement ceci diminue leur revenu, déjà crève la faim, mais ceci handicape drastiquement le peu de liberté que les personnes du « couple » avaient. En conséquence de cela, si une situation de violence entre les colocataires se développe par exemple, la victime est prisonnière économique de l'autre, le temps de régler le cauchemar administratif pour sortir de son cauchemar de tous les jours. **Pour ces raisons, nous joignons notre voix à la revendication d'une personne = un chèque.**

Nous aimerions aussi remettre en question l'employabilité des personnes sur l'aide sociale. Tout d'abord il est totalement impensable qu'une personne recevant 708\$ par mois (ou 536 si en couple) soit compétitive pour le marché du travail : qu'elle ne reçoive pas de préjudices pour le trou dans son CV, qu'elle arrive fraîche et dispo, avec des habits de travail, des connaissances dans son emploi et qu'elle puisse payer ses déplacements avant ses premières paies. Nous vous épargnons les détails, mais vous pouvez trouver nombre d'étude parlant de l'effet délétère que le stress financier cause sur les personnes qui en sont victimes et du cercle vicieux que cela entraîne. Les programmes d'employabilité ont aussi d'immenses lacunes dans l'insertion socioprofessionnelle des personnes exclues du système scolaire ou sans diplôme. Ajouter à tout cela que le gain de travail permet lorsqu'une personne sur l'aide sociale n'a pas été indexée depuis 1999 ; passé 200\$, les revenus de la personne lui sont retirés à 100%, plutôt contrintuitifs comme incitatif à l'emploi.

Ajoutons à cela que la proportion de personnes sur l'aide sociale étant inapte à travailler est vraiment sous-estimée. Le fait que la vaste majorité ait de la difficulté voire une impossibilité physique et/ou psychologique de faire le saut vers la vie active de 40 heures semaine démontre clairement que ce n'est pas seulement une question de volonté, mais surtout de diagnostic reconnu.

Nous utilisons principalement l'exemple de la personne seule ou en couple, car les mesures sociales mises de l'avant au courant des dernières décennies ont été axées vers d'autres groupes de personnes délaissant les personnes seules à eux-mêmes dans une précarité grandissante.

Nous aimerions aussi souligner qu'une partie des montants qu'une personne sur l'aide sociale aurait droit, ne sont touchés qu'en faisant leur rapport d'impôts. Pourtant, c'est loin d'être une mission facile pour une partie de cette population déjà aux prises avec la bureaucratie complexe du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. **Pour remédier à cela, nous revendiquons un assouplissement des rapports d'impôts pour les personnes sur l'aide sociale.** L'État connaît déjà les revenus et l'État des comptes de la majorité des personnes sur l'aide sociale, c'est même à se demander s'il ne paie pas plus cher par le financement des cliniques d'impôts, dont les prestataires dépendent, qu'en offrant une version allégée.

## Travailleurs immigrants

La réalité de l'Estrie dans ce domaine concerne davantage les travailleurs immigrants saisonniers. Par le passé, plusieurs programmes ont été mis sur pieds, modifiés ou supprimés, mais aujourd'hui nous retrouvons les Programmes des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale. Vous devez déjà savoir que ces programmes sont fédéraux, mais c'est le provincial qui a un dernier mot sur la sélection des travailleurs, les législations entourant leur accueil et la protection et l'application de ces dernières.

Rappelons que pour faire venir de la main-d'œuvre au travers du PTET, les employeurs doivent faire une étude de marché démontrant l'existence d'un manque de main-d'œuvre pour leur entreprise. Les domaines où les PTET sont plus nombreux sont aussi ceux où l'on voit le plus de pénuries de main-d'œuvre, soit : agriculture, boucherie, foresterie, donc des domaines spécialisés ou peu spécialisés. Nous sommes conscients que plusieurs employeurs traitent très bien leur main-d'œuvre, **notre critique est plus en lien avec le manque d'uniformité et d'intervention de l'État, qui laisse énormément de latitude aux profiteurs.**

Comme la médiatisation du scandale des Serres Demers de cet été l'a démontré, le PTET est celui qui a tendance à être plus problématique. Les problèmes sont pourtant plus larges qu'un employeur offrant des conditions d'hébergements insalubres. Les problèmes commencent dès la **signature des contrats de travail** entre le Québec et les pays d'origine des travailleurs. À chaque fois qu'il y a des traités pour la main-d'œuvre, les conditions changent. Il faudrait une uniformité des programmes au moins pour le même type d'emploi pour éviter un exode des emplois et une chasse au *cheap labour* par des employeurs peu scrupuleux.

Vient ensuite la question du **recrutement**, il serait primordial de s'assurer qu'aucun employeur n'ait affaire à des agences au noir et que le recrutement soit transparent et qu'aucun coût ne soit demandé. Par exemple, ce sont certaines de ces agences qui ont poussé certains des travailleurs migrants interceptés à la frontière américaine cet été à quitter le Québec. Ces agences demandent des coûts substantiels aux travailleurs en échange de promesses d'emploi (en réalité souvent inexistantes) de l'autre côté de la frontière.

Les travailleurs provenant du PTET sont souvent embauchés par permis fermé, soit attaché à un employeur ou à un type d'emploi. Ceci apporte un rapport très avantageux pour l'employeur, qui peut imposer les conditions qu'il veut tandis que le travailleur est coincé, et que s'il déserte, il devient illégal. Pour cette raison nous recommandons, grâce à l'expertise de nos membres et partenaires, l'interdiction de tels permis fermés.

Certains se voient confisquer illégalement leurs documents officiels (passeport, permis de travail, etc.) dès leur arrivée chez l'employeur, d'autres voient leurs heures supplémentaires non rémunérées comme telles. Pour ces

raisons, nous demandons que l'État outille les travailleurs en **leur enseignant au minimum leurs droits** en lien avec la CNESST, comment lire leur talon de paie, etc. Il est aussi totalement inacceptable que ces employés paient leur part du filet social canadien et québécois par leur paie sans en bénéficier après la saison de travail, lorsqu'ils sont retournés dans leur pays. Il est aussi important de souligner que lorsqu'un employé commence des démarches à la CNESST contre son employeur, ce dernier a souvent tendance à retourner expéditivement le plaignant dans son pays.

Concernant l'**hébergement**, actuellement la législation est basée selon le type de programme; il revient soit à l'individu ou l'employeur. Nous souhaitons que le choix revienne aux travailleurs. Dans le cas contraire, il sera primordial d'adopter systématiquement des normes plus strictes et des visites surprises. Il pourrait être pertinent de s'inspirer des normes utilisées pour les travailleurs des régions éloignées du Québec.

Pour terminer la plupart des programmes, ne donne pas le droit à la permanence/résidence même si cela fait 20 ans que le travailleur revient chaque saison. L'accès cette option serait une bonne avancée, tout comme leur permettre de faire venir leur famille. Du côté humain, c'est définitivement le choix à faire, même son de cloche du côté économique, car ces travailleurs se retrouvent alors à rester au pays et à dépenser l'argent gagné ici, dans l'économie locale.

## Pour conclure, le manque de financement des organismes à leurs missions : les travailleur.euse.s à bout de souffle et pénurie de main-d'œuvre

Nous le savions tous déjà, le communautaire est une importante maille du filet social québécois, la pandémie l'a démontré. Tous ces organismes tenus à bout de bras par leur employé.e.s pour rester près de leur population dans les pires moments. Mais aujourd'hui, nous voyons les impacts négatifs de ces deux dernières années : épuisement professionnel, désertion vers le réseau de la santé ou le privé, retraite anticipée, pénurie de main-d'œuvre. (En un exemple vous pouvez vous référer à l'ANNEXE 2 : Liste d'offre d'emploi du Regroupement des Organismes Communautaires de l'Estrie)

Dans les derniers mois, nous avons vu la fermeture du refuge d'urgence de Sherbrooke pour trois nuits, il n'avait jamais fermé ses portes depuis son ouverture il y a plus de 40 ans. La perte quasi totale de financement de certains organismes agissant en santé mentale et en prévention des surdoses / accompagnement des personnes atteintes d'ITSS : des programmes de financement fédéraux ont complètement cessé de subventionner les activités de certains organismes, surtout dans les régions. Un exemple local est IRIS Estrie (prévention VIH/SIDA/Hépatite) qui risque de fermer ses portes en mars 2022. Ainsi que la ligne d'écoute téléphonique de JEVI qui est fermé temporairement pour une durée indéterminée.

**Tout ceci aurait pu être évité ou au moins amoindri si les organismes avaient eu le financement nécessaire à leur mission.** C'est par un financement à la mission que nous pouvons proposer des salaires plus attrayants, plutôt que frôlant le salaire minimum, et ainsi garder notre personnel et rouler à pleine capacité sans menacer le bon roulement si un.e intervenant.e est malade. C'est avec un financement à la mission que nous pouvons

ensuite penser faire des projets, sans devoir mettre des semaines entières de travail pour remplir des rapports pour recevoir du financement spontané pour 2 ans, embaucher du personnel, le former et le perdre parce que le programme n'existe plus ou tarde à se renouveler (par exemple le PAGIEPS).

Les personnes œuvrant dans le communautaire ont beau être alimentées par leur conviction, il est inacceptable de les laisser avec des miettes quand autant de vies dépendent de notre travail. Nous ne sommes pas du *cheap-labor*, nous ne sommes pas des sous-traitants du système de la santé ; nous sommes des êtres humains, des professionnel.le.s, des parents, des passionné.e.s, qui méritent une sécurité d'emploi minimale et non un stress constant de savoir qu'après le contrat d'un an signé pour X projet, c'est un territoire inconnu. Ainsi, seul un financement constant à nos missions nous permettrait d'avoir une sécurité d'emploi, de meilleures conditions, de pouvoir ainsi attirer de nouvelles personnes et surtout de pouvoir enfin les garder et leur permettre de développer une expertise au lieu de recommencer à chaque projet spontané.

# ANNEXES

## Annexe 1

<b>Axes</b>	<b>Palier Provincial</b>
Démocratie	<ul style="list-style-type: none"><li>- Éviter les consultations en ligne seulement</li></ul>
Littératie numérique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intégration d'un programme d'éducation numérique</li><li>- Sensibiliser les fonctionnaires sur les différentes réalités liées à une absence de littératie numérique</li><li>- Légiférer les compagnies de télécommunication qui profitent de l'incompréhension des clients pour vendre des forfaits/matériels qui ne correspondent pas aux besoins réels des gens (protection du consommateur)</li></ul>
Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"><li>- Amener l'internet haute-vitesse partout en région</li></ul>
Coût de l'équipement et des services	<ul style="list-style-type: none"><li>- Droit à l'internet gratuit (ou au coût adapté au revenu)</li><li>- Droit d'accès à un matériel informatique de base pour tous et toutes</li></ul>
Virage numérique des services	<ul style="list-style-type: none"><li>- Éviter que les services en personne ne deviennent exclusivement numériques</li><li>- Droit à la déconnexion</li></ul>
Accessibilité physique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Subvention pour rendre les technologies accessibles aux personnes en situation de handicap</li></ul>

## ANNEXE 2 : Liste d'offre d'emploi du Regroupement des Organismes Communautaires de l'Estrie (ROC)

1. Adjoint·e administratif·ive | APPAMME
2. Adjoint·e administratif·ive | Centre d'action bénévole des Sources
3. Adjointe administrative | ConcertAction Femmes Estrie
4. Adjoint·e à l'administration et chargé·e des communications | GRIS Estrie
5. Adjoint·e à la coordination | AQDR Sherbrooke
6. Adjointe à la coordination | CALACS des Rivières
7. Agent·e de communication | Parkinson Estrie
8. Animateur·trice | Cuisines collectives du Haut-St-François
9. Animateur·trice pour personnes en situation d'handicap | APHC+
10. Chargé·e de projet | AQDR Sherbrooke
11. Co-coordonnatrice (accueil, intégration, formation et RH) | Centre des femmes du Haut-St-François, La Passerelle
12. Coordonnateur·trice aux services bénévoles | Centre d'action bénévole de Cowansville
13. Coordination | Table ronde des OVEP de l'Estrie (TROVEPE)
14. Coordonnateur·trice des services aux proches aidant·e·s | Le Réseau d'Amis de Sherbrooke
15. Directeur adjoint / Directrice adjointe | Association des Sourds de l'Estrie
16. Direction | Le Tremplin 16-30
17. Direction | Entrée chez soi
18. Direction générale | IRIS Estrie
19. Intervenante / Agente de prévention | CALACS des Rivières
20. Intervenant·e auprès des proches aidant·e·s | Le Réseau d'Amis de Sherbrooke
21. Intervenante clinique | Autisme Estrie
22. Intervenant·e de milieu | RAME
23. Intervenant·e de nuit | Maison d'hébergement jeunesse Espace vivant Living room
24. Intervenant·e en maison d'hébergement | Auberge du cœur, La Source-Soleil
25. Intervenant·e en prévention des dépendances | Zone libre Memphrémagog
26. Intervenant·e en soutien communautaire - Projet Apart | Coop. de solidarité l'Autre Toit
27. Intervenante occasionnelle | L'Escale de l'Estrie
28. Intervenante psychosociale | Momenthom - Maison Oxygène Estrie
29. Intervenant·e social·e au maintien à domicile et dépannages | Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook
30. Intervenant·e social·e – Halte-chaleur | Partage Notre-Dame
31. Intervenant·e téléphonique en prévention du suicide | JEVI
32. Intervenantes (liste de rappel) | Maison Alice Desmarais
33. Intervenante (liste de rappel) | La Maison Séjour
34. Responsable du répit à domicile et des services de dépannage | Naissance Renaissance Estrie
35. Travailleur·euse de milieu | L'Éveil de Coaticook
36. Tenue de livres | Dagobert et cie